

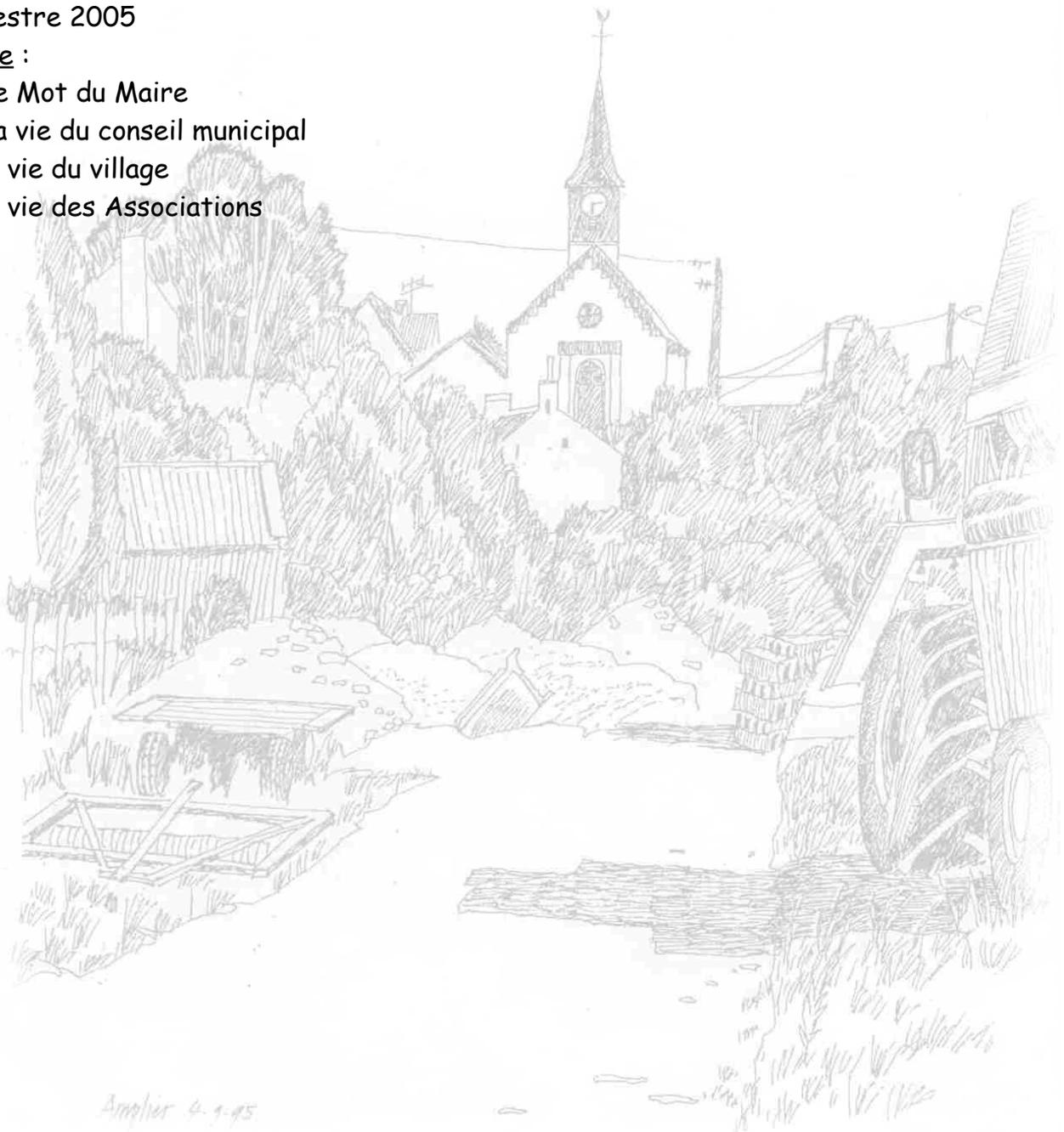
La Vie Amplier

N° 17

2^{ème} semestre 2005

Sommaire :

- Le Mot du Maire
- La vie du conseil municipal
- La vie du village
- La vie des Associations



Le mot du Maire

Madame, Monsieur,

Le 27 novembre, la commune d'Amplier s'est vue attribuer, lors de la cérémonie de remise des prix du Concours Régional de Fleurissement 2005, la deuxième fleur. Cette distinction confirme le choix que notre commune a pris dans l'amélioration de son cadre de vie.

Je remercie et je félicite Andy qui a su relever ce challenge. Cette récompense honore également tous les habitants de la commune, qui entretiennent et embellissent leur propriété.

Cette année 2005 finit par une bonne nouvelle pour Amplier ; ce n'est malheureusement pas le cas partout avec une société en difficulté avec l'ordre social. Je souhaite que 2006 apporte le calme et la prospérité dans notre pays.

Avec les membres du Conseil municipal, je vous souhaite de passer de très bonnes fêtes de fin d'année. Que la santé, la prospérité et le bonheur soient dans vos familles.



Informations pratiques

Horaires de la mairie :

	Lundi	Jeudi
Secrétaire de mairie	De 17 à 19 heures	De 17 à 19 heures
Elus	De 18 à 19 heures (Adjoint)	De 18 à 19 heures (Maire)

Enlèvement des Ordures Ménagères :

Le ramassage des ordures ménagères et son traitement coûtent de plus en plus cher.

Déjà, vous contribuez, par le tri sélectif, à diminuer les coûts du SMIROM, mais ce n'est pas encore suffisant.

Dès le printemps, les déchets verts ne seront plus ramassés, qu'ils se trouvent dans le container bleu ou dans des sacs.

Soyez attentifs à votre prochain journal « Tritout » n° 9 qui vous proposera d'acheter un composteur pour la somme de 20 €. Il sera disponible à la mairie d'Amplier début mars.

Rappel : Pour toute modification dans votre situation au regard de la redevance, veuillez adresser un courrier justificatif à la mairie qui le transmettra à la Communauté de Communes.

Recensement :

Tous les jeunes de nationalité française, filles et garçons, sont dans l'obligation de se faire recenser à la mairie de leur domicile dès l'âge de 16 ans et dans les 3 mois qui suivent la date d'anniversaire.

Pour ce faire, se présenter à la mairie muni de la carte d'identité (ou passeport) en cours de validité, le livret de famille.

Une attestation de recensement est remise aussitôt : elle est indispensable pour s'inscrire aux examens, concours, permis de conduire. Elle est aussi demandée pour toute inscription scolaire après 16 ans et pour l'inscription sur les listes électorales.

Messe :

Dimanche 1^{er} janvier 2006 à 11 heures

OPAH

La Communauté de Communes du canton de Pas-en-Artois s'est engagée dans une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) qui a débuté officiellement le 7 novembre 2005. L'objectif est l'amélioration du confort des habitations et l'augmentation de l'offre locative.

Vous êtes propriétaire d'un logement de plus de 15 ans que vous occupez ou que vous louez, Vous avez en projet des travaux de rénovation (assainissement, menuiserie, toiture, chauffage, sanitaire,...), des aides peuvent vous être attribuées.

Alors n'hésitez pas à vous renseigner auprès du CDHR62 - 51, rue d'Amiens à Arras. La Communauté de Communes a missionné cet organisme pour être à votre service afin de vous accompagner gratuitement dans vos recherches de financement ou même sur du conseil en matière de fiscalité.

Vous pouvez donc vous rendre pendant les permanences en mairie de Pas-en-Artois, le 1^{er} et 3^e jeudi de chaque mois pour les propriétaires occupants ou contacter Mme Devise au 03.21.21.69.96. Vous pouvez également prendre contact avec Mr Labroye au 03.21.21.69.96 concernant les propriétaires bailleurs

En plus des aides ANAH, la Communauté de Communes bonifie les subventions pour les travaux suivants :

- création de logements conventionnés
- mise aux normes des systèmes d'assainissement
- transformation d'usage de certains bâtiments existants : grange, ferme,...
- création d'hébergement touristique,...

Oiseaux morts :

En cette fin d'année où l'on parle souvent de grippe aviaire, une information vous est proposée au panneau d'affichage de la mairie concernant la conduite à tenir en cas de découverte d'oiseaux morts.

IME

L'Institut Médico-Educatif 'La Clairière » de Doullens loue une partie de l'ancien camping à M. Boulanger pour regrouper ses ateliers extérieurs.



La vie du Conseil Municipal

Borduration :

Un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement a été déposé en préfecture afin de concrétiser le projet de borduration de la rue Jules Lefebvre.



La Vie du Village

Etat civil des 3^{ème} et 4^{ème} trimestres

Naissances
Arthur LHERMEY
20 août

Mariage
Néant

Décès
CORNETTE Georgette
14 novembre

Classement du concours des maisons fleuries

Catégorie « petit terrain »

- 1 PARENT René
- 2 DELAIRE René
- 3 DEMAREST Michel
- 4 DEVILLERS Serge
- 5 HOYEZ Jacky

Catégorie « grand terrain »

- 1 PIZZONI André
- 2 FRANCOIS Thierry
- 3 PAUPY Didier
- 4 AUBRON Philippe
- 5 CARRE Philippe

Catégorie « façade »

- 1 DECRY Paul
- 2 BECQUET Michel

Concours Régional des maisons fleuries :

René et Marylène PARENT ont obtenu la 6^e place dans la catégorie « Maisons avec jardin visible de la rue »

La Vie des Associations

Animations 2005 :

Les animations habituelles (14 juillet, fête communale et 11 novembre) se sont déroulées de façon conviviale.

Noël 2005 :

Le Comité d'Animation a invité le Père Noël. Il passera dans notre village le dimanche 18 décembre. Rendez-vous) la mairie à 15 h 30 pour l'accompagner dans le village. Il distribuera des friandises aux enfants. Venez nombreux.

Téléthon 2005

Les bénéfiques sont de 4 965,15 € soit 32 569,25 F. Merci à tous les organisateurs et participants

Opération « Brioches »

Résultat : 180 €

Le Conseil Municipal et les Associations vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année.

